

Circulaire N° E-03927 /MENET/DPFC

du 06 SEP. 2021

LE MINISTRE

à

Monsieur l'Inspecteur Général, Coordonnateur Général de
l'Inspection Générale
(pour information)

Mesdames et Messieurs les Directeurs Centraux
et Chefs de Services Rattachés
(pour information)

Mesdames et Messieurs les Directeurs Régionaux et
Départementaux (pour information et suivi)

Mesdames et Messieurs les Chefs des Antennes de la
Pédagogie et de la Formation Continue
(pour information et exécution)

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de l'Enseignement
Préscolaire et Primaire (pour exécution)

Mesdames et Messieurs les Directeurs des écoles
publiques et privées de l'Enseignement Préscolaire et
Primaire (pour exécution).

Mesdames et Messieurs les enseignants des écoles
publiques et privées de l'Enseignement Préscolaire et
Primaire (pour exécution)

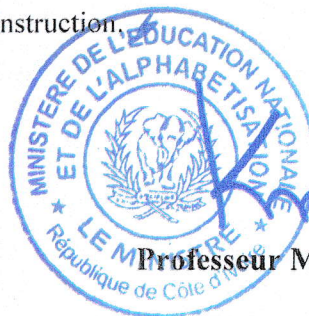
OBJET : Programmes Educatifs de l'enseignement
préscolaire, primaire et secondaire général

Les Programmes Educatifs en vigueur pour l'année scolaire 2021-2022 sont **les programmes éducatifs exécutés en 2019-2020** dans les établissements scolaires publics et privés de l'enseignement préscolaire, primaire et secondaire général.

Ils sont disponibles sur les sites suivants : www.education.gouv.ci; www.dpfc-ci.net; www.men-deco.org;
www.men-deep.org; www.men-delc.org

Les réaménagements apportés aux programmes exécutés au cours de l'année scolaire 2020-2021, du fait de la COVID-19, ne sont plus d'actualité.

J'attache du prix à l'exécution stricte de la présente instruction.



Professeur Mariatou KONE